

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE628

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Périgault, M. Hetzel, Mme Frédérique Meunier, M. Brigand,
M. Bourgeaux, Mme Anthoine, M. Ray, Mme Corneloup, M. Dubois et Mme Duby-Muller

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« sur la base des diagnostics modulaires et des plans de filières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de créer un choc d'attractivité des métiers de l'agriculture et du vivant à destination des plus jeunes. Le défi démographique passera par l'attractivité et la modernisation de l'enseignement agricole. Cet amendement vise à ajouter la mention des diagnostics modulaires et des plans de filières pour que ces efforts correspondent à une stratégie assumée.